



## Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial – PMF FEM / PNUD Djibouti

### Appel à projets – 7<sup>ème</sup> phase opérationnelle

Cet appel à projets est composé du texte ci-dessous et des annexes suivantes qui font parties intégrantes de l'appel à projets :

- Annexe 1 : Formulaire de projet
- Annexe 2 : Rapport d'information sur les paysages d'intervention du PMF FEM
- Annexe 3 : Exemples de pratiques agro écologiques et aspects à prendre en compte pour le développement des projets dans cette catégorie.

**Date de lancement de l'appel à projets :** 5 juin 2023

**Date de clôture :** 8 juillet 2023, 16H30

#### **I. Contexte :**

Le Programme de Microfinancements (PMF) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) fournit aux organisations non gouvernementales et aux organisations communautaires de bases (ONG / OCB) dans les pays en développement des subventions pour leur permettre de relever les défis<sup>1</sup> environnementaux mondiaux, tout en répondant aux besoins locaux de développement durable.

Le PMF est un programme CORE du FEM, mis en œuvre par le PNUD et exécuté par l'UNOPS. Le PMF Djibouti a commencé à financer des projets depuis l'année 2013. Depuis lors, il a réussi à financer et à fournir un support technique à plus de 20 projets.

Durant sa 7<sup>ème</sup> phase opérationnelle (OP7) qui sera mise en œuvre entre 2020 et 2022, le PMF s'est fixé comme objectif de soutenir la création de bénéfices environnementaux globaux et la sauvegarde de l'environnement mondial à travers des solutions communautaires et locales qui complètent et ajoutent de la valeur à l'action nationale et mondiale.

---

<sup>1</sup> Les thématiques focales du FEM incluent : la biodiversité, le changement climatique, la gestion durable de la terre, les eaux internationales et les produits chimiques



De façon globale, le PMF FEM Djibouti inscrira son action dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre du Plan d'action nationale pour l'environnement (PANE), qui constitue, au niveau de la définition des politiques et de l'élaboration des programmes environnementaux, le cadre stratégique de référence en matière de planification environnementale.

## **II. Paysages d'intervention :**

Durant la phase 7, le PMF FEM/PNUD continuera à concentrer son intervention à l'échelle de **3 paysages spécifiques**, ciblés par cet appel à projets, qui sont :

1. La **Grande Muraille Verte (GMV)**,
2. La **zone côtière de Djibouti**, et
3. La **zone pastorale du Nord-Ouest**.

Des zones d'intervention précises ont été identifiées au sein de chaque paysage spécifique (voir plus bas la partie relative à la géo localisation des projets).

## **III. Objectif global :**

L'objectif global de cet appel à projet est de soutenir des initiatives communautaires qui permettront de promouvoir des approches intégrées (biodiversité, changement climatique et gestion des terres), inclusives et novatrices de conservation du patrimoine naturel, incluant la valorisation de connaissances traditionnelles liées à la biodiversité. De plus, avec la pandémie qui ravage tous les pays, les communautés sont appelées à jouer, une fois de plus, un rôle primordial pour la combattre en élaborant des actions innovantes et/ou ancrées dans la résilience.

## **IV. Objectifs spécifiques :**

Les objectifs spécifiques de cet appel à projets se déclinent à l'échelle de chaque paysage spécifique comme suit :

### **A l'échelle de la Grande Muraille Verte, les objectifs spécifiques visent à :**

1. Mobiliser et gérer les ressources en eau souterraines et celles de surface ;
2. Restaurer de la couverture végétale à travers des actions de gestion durable des terres et des ressources naturelles notamment la régénération naturelle assistée, l'agroforesterie et la plantation d'arbres pour maintenir une gestion intégrée durable du capital productif ;
3. Instaurer un cadre d'appui aux populations pour sécuriser les réalisations tout en les accompagnants dans l'amélioration de leurs conditions socioéconomiques ;
4. Promouvoir une agroécologie innovante et résiliente au climat à l'échelle du paysage



**A l'échelle de la zone côtière de Djibouti, les objectifs spécifiques visent à :**

1. Améliorer la gestion des ressources en eau ;
2. Maîtriser le développement économique de la zone côtière ;
3. Adopter une meilleure gestion des déchets et lutter contre les pollutions ;
4. Préservation de l'environnement et des espèces marines et côtières

**A l'échelle de la zone pastorale du Nord-Ouest, les objectifs spécifiques visent à :**

1. Contribuer au maintien des bienfaits découlant des services écosystémiques à travers l'adoption de pratiques communautaires qui intègrent conservation de la biodiversité et développement économique et social ;
2. Promouvoir de la biodiversité et de la gestion intégrée des ressources hydriques et adopter une approche basée sur l'agroécologie innovante ;
3. Développement de « chaînes de valeur » inclusives durables en tant qu'outil de conservation de la biodiversité ;
4. Valorisation du foncier pastoral comme outil de préservation les aires de transhumance

## **V. Localisation géographique des projets**

Les projets à soutenir par le PMF FEM doivent-être situés dans les paysages et les zones spécifiques suivants :

**Le paysage spécifique 1 : la Grande Muraille Verte,** zone initialement convenue en 2005 par les leaders et Chefs d'Etat de la CENSAD pour servir de mur de protection contre la désertification à Djibouti (figure 1) Cette zone parcourt une distance de 209 km et couvre une superficie totale estimée à plus de 340 000 ha. Ce paysage débute de la plaine côtière de Djibouti-Loyada et bifurque vers Holl Holl. Il traverse les plaines des Grand et Petit Bara, emprunte la plaine de Balambaley, et longe le plateau de Daka en passant par la plaine de Hanlé avant de rejoindre l'Ethiopie par le village de Afambo et de Galafi.

**Le paysage spécifique 2 : la zone côtière de Djibouti.** Cette zone- excepté de la ville de Djibouti – s'étalant sur une surface de 334 km et couvrant une superficie de plus de 420 000 ha. est délimitée, du côté terre par une distance à la mer de 15 kilomètres, et du côté mer par la limite de la mer territoriale, c'est à dire des 12 miles marins. L'ensemble des îles principales du pays, c'est-à-dire, Moucha, Maskali, Doumeira, les îles des sept frères ainsi que les îles du Ghoubet totalisent une longueur côtière d'au moins 35 kilomètres.

**Le paysage spécifique 3 : la zone pastorale du Nord-Ouest.** Ce paysage correspondant à la zone pastorale du Nord-Ouest, entre Galafi et le Mont Moussa Ali, est une des zones la plus pauvre du pays (isolée, peu intégrée dans l'économie nationale) et où la majorité vit à côté de la zone frontière avec l'Ethiopie entre le plateau de Moussa Ali et Dalha dans le Nord (Tadjourah) et la plaine de Agna dans



le Sud (Dikhil). Cette zone s'étale sur une longueur d'environ 140 km et couvre une superficie avoisinant les 300 000 ha. Cette zone abrite deux sites importants en regard de leur biodiversité, en l'occurrence la forêt de Magdoul avec une superficie de 800 Ha, essentiellement constituée d'acacia nilotica, et la dépression des Alols avec une superficie de 8800 Ha.

## **VI- Eléments importants à considérer à l'échelle de chaque paysage au moment de la préparation des propositions de projets :**

Partant du principe que la conservation de la biodiversité, la gestion responsable des ressources, et la restauration des habitats dégradés sont mieux accomplis en adoptant une approche fondée sur les paysages, un élément clé de la mise en œuvre du PMF FEM durant la phase 7 est le développement de l'approche « paysages terrestres et marins ».

L'adoption de cette approche permettra au PMF FEM de mieux concentrer l'octroi des subventions, de promouvoir la programmation stratégique et le regroupement de petits projets de subventions dans le but d'atteindre un plus grand impact et de conduire à des synergies et des opportunités pour la reproduction et la mise à l'échelle des projets.

Dans ce contexte, les projets à proposer dans le cadre de cet appel à projets pour chaque paysage spécifique doivent être connectés entre eux, de façon à ce que l'ensemble des projets contribue à obtenir une meilleure conservation des paysages et de plus grands impacts tout en augmentant le nombre de synergies entre les projets et les différents intervenants.

Il est recommandé à l'échelle de chaque paysage qu'un groupe d'ONGs, d'OSCs et/ou d'OCBsainsi que d'autres acteurs d'appui travaillent ensemble pour la soumission d'un ensemble de projets fédérateurs autour d'un objectif commun de conservation et de développement durable à l'échelle du paysage.

L'adoption de l'approche paysage apporte de nombreux bénéfices dont :

- **Des résultats écologiques** : le travail à l'échelle du paysage entre plusieurs communautés et projets complémentaires permet d'englober les écosystèmes tandis qu'une seule communauté et un seul projet ne peuvent à eux seuls couvrir tous les besoins à l'échelle du paysage
- **Des Impacts positifs et une incidence accrue des projets** : en regroupant les projets et en renforçant les liens entre eux à l'échelle de chaque paysage, l'impact de l'intervention sera plus important que celui de projets isolés sans connexion entre eux.
- **Un potentiel à long-terme** : les projets développés selon une approche paysage sont plus durables et bien adaptés pour l'intégration dans des cadres plus larges, la réplification et la mise à l'échelle des projets

## **VII- Initiatives stratégiques qui seront soutenues par le PMF FEM**



## 1. Conservation communautaire des paysages terrestres et marins

Les projets de conservation de paysages doivent identifier des écosystèmes importants et utiliser une approche communautaire de conservation des paysages terrestres.

L'adoption d'une approche paysagère basée sur une approche véritablement plurisectorielle avec la participation des communautés dans la conservation des paysages est recherchée. L'intégration de l'approche paysage au sein des projets contribue à promouvoir le lien entre la **conservation de la biodiversité**, le **développement durable** et les **préoccupations sociales**. La mise en œuvre de cette approche par le PMF sera basée sur la liaison entre les microfinancements et des activités de renforcement des capacités, sur les échanges et l'entretien d'un réseau à l'échelle du paysage tout en forgeant de nouveaux partenariats financiers.

**Un organe consultatif local** composé de multiples parties prenantes pour la conservation du paysage sélectionné devra être mis en place à terme pour assurer la durabilité de la dynamique du paysage.

Avec l'adoption en 2010 du [Cadre du plan stratégique 2020 de la CBD incluant les objectifs d'Aichi](#), un changement de paradigme se produit dans la manière dont les parties et le système multilatéral abordent ce thème. En particulier, les stratégies de gestion de la biodiversité reconnaissent et renforcent de plus en plus le rôle vital des communautés locales et des peuples autochtones dans la conservation volontaire de la biodiversité en dehors du cadre formel gouvernemental des Aires Protégées.

Les projets appuieront ainsi la reconnaissance, le soutien, et l'efficacité globale de la conservation de la biodiversité, des moyens de subsistance durables et la résilience au changement climatique, des territoires et régions conservés par les communautés locales (APAC), contribuant ainsi à la réalisation des Objectifs d'Aichi 11 (zones protégées), 14 (services des écosystèmes) et 18 (connaissances, innovations et pratiques traditionnelles) de la Stratégie globale de la biodiversité 2020.

Cependant, ces modes d'organisation coutumiers sont aujourd'hui de plus en plus confrontés à d'importants défis.

- La perte de plus en plus importante du savoir-faire traditionnel en matière de conservation des ressources naturelles (le transfert des pratiques entre générations est en déperdition) ; La pauvreté et la dégradation des moyens de vie sont les principaux facteurs derrière cette déperdition ;
- Un important besoin de renforcer les moyens locaux de subsistance pour assurer la continuité de ces pratiques ;
- Une faible valorisation et reconnaissance de ces pratiques de la part des institutions publiques ;
- L'absence d'une législation nationale spécifique pour la reconnaissance des pratiques traditionnelles de conservation de la biodiversité.



Dans un contexte de fortes mutations, face aux institutions modernes ainsi qu'aux nouvelles stratégies publiques de gestion des ressources naturelles et de développement rural, l'un des principaux défis à relever pour ces zones est de réussir à conserver « l'efficacité » des modes de gestion traditionnels des ressources naturelles, tout en assurant un certain « équilibre » entre les intérêts de développement économique qui animent les différents acteurs en jeu sur ces territoires.

## **2. Une agroécologie innovante et intelligente face au climat**

L'agroécologie peut être définie comme un ensemble de principes et de pratiques pour améliorer la résilience et la durabilité écologique, socio-économique et culturelle des systèmes agricoles. Par conséquent, l'agroécologie est à la fois une science, une pratique et un mouvement social qui prévoit une agriculture durable.

L'agroécologie utilise les principes écologiques de base pour la conception et la gestion des agroécosystèmes, combinant la production et la conservation des ressources naturelles sur les mêmes unités de terres. Grâce à des pratiques de l'agroécologie, les agriculteurs seront en mesure de gérer les risques associés au changement climatique mieux qu'à travers une agriculture conventionnelle typique qui nécessite souvent des intrants agricoles externes coûteux. Les systèmes d'agroécologie novatrice ne se limitent pas seulement au rendement des cultures, mais cherchent également à être socialement juste et économiquement viable.

L'objectif de cette initiative stratégique vise à soutenir de nouvelles approches novatrices et pragmatiques pour l'agriculture qui repose aussi bien sur les connaissances scientifiques de l'agriculture actuelle que sur les connaissances traditionnelles locales des communautés.

Les projets doivent assurer :

- i) L'augmentation durable de la productivité agricole et les revenus afin d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de développement de la communauté ;
- ii) Le Renforcement la résilience et la capacité d'adaptation au changement climatique des systèmes agricoles et alimentaires ;
- iii) La recherche des opportunités pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et accroître la séquestration du carbone des terres agricoles de subsistance.

Plus précisément, les projets vont promouvoir le concept et les principes de l'agroécologie comme un ensemble de pratiques pour permettre aux agriculteurs de profiter : i) des connaissances agricoles indigènes pour la gestion des ressources naturelles, et ii) des pratiques agroécologiques tels que l'agriculture de conservation, la permaculture, l'agriculture biologique et d'autres pratiques qui seront introduits ou développés.



Les approches novatrices de l'agroécologie reposent non seulement sur la nécessité de remettre en état les terres dégradées, mais aussi de s'adapter à l'évolution du climat. La résilience au niveau des exploitations est l'objectif ultime et cela exige des considérations solides pour le maintien des services écosystémiques à l'intérieur et à proximité des fermes.

Les projets à soutenir dans cette catégorie soutiendront ainsi le développement de nouvelles approches innovantes et pragmatiques. Il s'agira, par exemple, de la promotion du développement et de l'utilisation de matériaux organiques provenant de processus de minéralisation naturelle, de l'utilisation accrue de bons systèmes de gestion des terres, et d'une collaboration avec les communautés pour tester et mettre en œuvre de bonnes pratiques de gestion des terres, comme l'agroforesterie, tout en se concentrant aussi sur le renforcement des capacités des organisations de petits agriculteurs à allier innovation, connaissances traditionnelles et technologies modernes.

Les projets appliqueront les principes d'une agriculture adaptée au changement climatique et une approche paysagère promouvant l'utilisation d'engrais organiques, l'amélioration de la qualité des semences et l'adoption de variétés résilientes aux changements climatiques. Ceci permettra d'améliorer la productivité des sols, d'augmenter la sécurité alimentaire et de réduire les émissions provenant de la dégradation des terres.

Les projets se concentreront également sur le renforcement des capacités des organisations de petits agriculteurs et sur l'identification des problèmes spécifiques et des solutions proposées par ces organisations communautaires. Ils promouvront une collaboration étroite avec les secteurs public et privé pour aider les agriculteurs vulnérables. **Voir annexe 3** sur les exemples de pratiques agroécologiques et les aspects à prendre en compte pour le développement de projet dans cette catégorie.

### **3. Les « co-avantages » de l'accès à l'énergie à faible émission de carbone**

Durant l'OP7, l'accent sera mis sur la mise en place de **solutions énergétiques ascendantes**, « Bottom-up », qui sont **peu coûteuses** et offrent un **fort potentiel de réduction des émissions de carbone**, y compris les petites **centrales hydroélectriques**, les **systèmes de bioénergie** à partir des déchets et les **foyers améliorés**. Ces solutions alignées sur les stratégies nationales (par exemple, les NAMA, les politiques d'accès à l'énergie, etc.) constituent une partie cruciale de la "décarbonisation", tout en répondant aux besoins énergétiques des communautés rurales éloignées, sans accès à l'électricité et qui comptent encore sur la biomasse traditionnelle pour la cuisson.

Ces solutions énergétiques ascendantes utiliseront également une approche intégrée dépassant le secteur de l'énergie et visant à améliorer la résilience aux changements climatiques, à réduire la pauvreté, à accroître l'égalité entre les sexes et à atteindre les objectifs de développement durable.



Les activités incluront des efforts de renforcement des capacités permettant aux communautés de développer et d'utiliser des **technologies innovantes** en fournissant un financement catalytique à travers des subventions versées directement aux Organismes de la Société Civile et aux communautés.

Le PMF FEM cherche à appuyer la mise en place de technologies et d'approches innovantes avec un appui financier initial et à encourager une diffusion plus large de ces technologies et approches pour viser une mise à l'échelle.

Les solutions énergétiques doivent adresser les obstacles majeurs aux investissements et au financement pour l'accès à l'énergie et l'absence de partage de l'information sur l'alternative et les solutions énergétiques durables disponibles.

L'approche stratégique dans ce domaine d'intervention peut être résumée comme suit :

1. Financement catalytique pour les technologies communautaires (petites centrales hydroélectriques, solaire, biomasse, bioénergie, foyers améliorés, etc.) en mettant l'accent sur l'innovation et l'élargissement.
2. Approche intégrée visant à accroître la résilience climatique, la réduction de la pauvreté, l'amélioration de l'égalité des sexes et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).
3. Développement des capacités permettant à la communauté de développer et utiliser des technologies innovantes.
4. Gestion des connaissances et la systématisation visant à faciliter les échanges entre les communautés pour atteindre un plus grand impact.

#### **4. Coalitions locales jusqu'à mondiales pour la gestion des produits chimiques de niveau local à mondial**

En ce qui concerne cette composante, l'appui concernera les populations les plus exposées aux risques que pose l'utilisation ou la consommation de produits chimiques. Les activités consisteront notamment à promouvoir la recherche de solutions innovantes, abordables et pratiques pour la gestion des produits chimiques.

Dans le cadre de la gestion globale des produits chimiques, la priorité consiste à établir des systèmes de certification locale des producteurs et/ou de leurs produits qui pourraient ensuite s'étendre au niveau national à travers des accords entre producteurs et consommateurs. Les activités incluront également la promotion de politiques gouvernementales nationales qui influenceront les marchés, y compris l'importation et l'exportation de produits chimiques. Des outils et approches communautaires innovants seront mis en place de manière à gérer les produits chimiques nocifs et les déchets d'équipements électriques et électroniques.

**Qui peut soumettre un projet**





Cet appel à projet est ouvert aux organismes de la société civile (ONG, association, organisation communautaire de base) intervenant à l'échelle des 3 paysages retenus par le PMF FEM durant sa 7<sup>ème</sup> phase d'intervention.

### **Critères d'éligibilité :**

Les propositions de projets doivent :

- S'inscrire pleinement dans les lignes directrices de cet appel à projets et dans la stratégie du PMF FEM durant la phase 7
- Prendre en considération le contexte environnemental national et être alignées avec les objectifs du Plan d'action nationale pour l'environnement durable (PANE) ;
- Être cohérentes et stratégiques ;
- Être alignées avec le concept de l'approche paysage.
- S'inscrire dans le cadre des initiatives stratégiques du PMF FEM durant l'OP7 et s'inscrire dans les axes prioritaires de financements déclinés dans chaque initiative
- Être mis en œuvre dans les paysages et zones prioritaires du PMF FEM (définis dans le cadre de cet appel à projets)
- Associer les organisations locales et se baser sur les ressources scientifiques et techniques locales ;
- S'appuyer sur la participation communautaire lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets ;
- Prendre en considération l'approche genre et impliquer les jeunes ;
- Avoir un impact évident sur la communauté et sur la conservation des paysages
- Faire l'objet d'un cofinancement équivalent à au moins 50% du coût du projet dont 25% en espèce et 25% en nature.

Il est recommandé à l'échelle de chaque paysage qu'un groupe d'ONGs, d'OSCs et d'OCBs ainsi que d'autres acteurs d'appui travaillent ensemble pour la soumission d'un ensemble de projets fédérateurs et complémentaires autour d'un objectif commun de conservation et de développement durable à l'échelle du paysage. La priorité sera accordée à ces ONGs qui auront travaillé ensemble pour le développement de projets complémentaires. Les projets isolés ne seront pas soutenus.

### **Budget**

L'octroi de subventions dans le cadre de cet appel à projets suivra les lignes directrices opérationnelles du PMF FEM, et le montant maximal de la subvention pour chaque projet ne doit pas dépasser la limite de 50.000 USD. **Le plafond de financement ne sera accordé qu'à des projets ayant une portée importante.** La moyenne de financement est de 35.000 USD.

Le PMF/FEM applique le principe du cofinancement entre les partenaires pertinents du projet (y compris l'apport de l'ONG, le bénévolat...). Un cofinancement en nature et en espèces est exigé (équivalent à au moins 50% du montant total du projet, 25% en nature et 25% en espèces).



### **Durée des projets**

La durée de chaque projet ne doit pas dépasser 24 mois.

### **Modalités de soumission**

Les propositions complètes doivent être reçues par le coordonnateur national du PMF au plus tard le 10 octobre 2021, à 16h30, par email à l'adresse suivante : [hibom@unops.org](mailto:hibom@unops.org) et par voie postale à l'adresse suivante : PMF FEM, / B.P. : 2001 Djibouti Mezz Tower 6ème étage, Rue de Venise République de Djibouti.

Le dossier de candidature est composé des éléments suivants :

1. Le formulaire de projet ci-joint dûment complété
2. Le dossier relatif à la structure :
  - Le Statut et le règlement interne de l'ONG
  - Le reçu de dépôt du dossier de l'association auprès de l'autorité concernée
  - Le PV des 2 dernières assemblées générales tenue par l'ONG
  - La liste des membres du bureau et du staff payé
  - Le PV des 2 dernières réunions du bureau
  - Rapport d'activité de l'association le plus récent
  - Attestation de Co-financement (nature ou espèce)

Chaque ONG ne peut présenter qu'une seule proposition de projet. Les associations ayant un financement PMF FEM en cours ne sont pas éligibles.

### **Modalités de sélection :**

Toutes les propositions reçues seront présentées au Comité National de Pilotage du PMF/FEM, unique instance qui statue sur l'octroi de financement sur la base des critères ci-dessus, pour examen et approbation. Seules les ONGs/OCBs retenues seront contactées.

-----  
Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Hibo Mohamed, coordonnatrice nationale, Programme de Micro Financement du FEM, Djibouti [hibom@unops.org](mailto:hibom@unops.org)

**Diffusé, le 7 septembre 2021**